

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

no 6

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 30 janvier 1969

**COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE NIVEAU DES EAUX DES
GRANDS LACS**

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a mis en circulation aujourd'hui le rapport intérimaire de la Commission mixte internationale sur la régularisation du niveau des eaux des Grands Lacs. Le rapport décrit la nature, la portée et les diverses étapes de l'enquête menée par la Commission sur la possibilité de régulariser davantage le niveau des Grands Lacs et de leurs voies de jonction afin de parer aux grandes fluctuations qu'a déjà subies le niveau des eaux. Le rapport traite également des divers facteurs qui régissent le niveau des lacs, des industries qui sont touchées par les fluctuations du niveau des eaux et des problèmes touchant le contrôle des débits.

La Commission a entrepris cette étude à la demande des Gouvernements du Canada et des Etats-Unis, formulée le 7 octobre 1964 au cours d'une période où le niveau dangereusement bas de l'eau causait des dommages considérables. Depuis plusieurs années, le débit des lacs Supérieur et Ontario est régularisé suivant des critères établis par la Commission et approuvés par les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis. La Commission examine actuellement ces critères et étudie l'à-propos de régulariser le débit des lacs Michigan, Huron et Erié.

En mai 1965, la Commission a tenu les premières audiences publiques à Toronto, à Sault Sainte-Marie, à Michigan, à Windsor et à Chicago. Plus tôt, en décembre 1964, la Commission avait nommé un Comité international chargé d'étudier le niveau des eaux des Grands Lacs; ce Comité, composé de fonctionnaires fédéraux, est chargé de

mener à bien les levés techniques et les enquêtes nécessaires. Le rapport intérimaire indique que le Comité, en collaboration avec des organismes provinciaux et d'Etat, a terminé la compilation des données fondamentales et met actuellement à l'essai des méthodes de régularisation préliminaire afin d'en examiner les effets sur les diverses industries en jeu - surtout les industries d'exploitation riveraine, de la navigation et de la production d'énergie hydro-électrique. La deuxième phase du programme du Comité, qui doit être complétée à la fin de 1970, a pour objet de mettre au point un programme amélioré et d'établir des critères de régularisation.

Le rapport final que présentera le Comité à la Commission servira de point de départ pour d'autres audiences publiques. Au cours de ces audiences, toutes les personnes intéressées pourront exposer leurs commentaires sur le rapport du Comité et fournir à la Commission des renseignements supplémentaires. Dès que possible après ces audiences, la Commission présentera un rapport aux Gouvernements du Canada et des Etats-Unis.